



## PROCHAINE ÉTAPE



Périmètre : BV Léguer, BV Lieu de Grève et ruisseaux côtiers  
Installation de la CLE en janvier 2011  
Structure porteuse : Lannion-Trégor Communauté

Validation par la CLE le 18-04-2013

Validation par la CLE le 18-01-2016

Phase actuelle 2016-2017



### En 2016, la stratégie validée par la Commission Locale de l'Eau sera traduite dans les documents du SAGE :



#### Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) qui définit les :

- Objectifs pour répondre aux enjeux du SAGE
- Moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs
- Indicateurs de suivi

Les décisions administratives dans le domaine de l'eau s'appliquant sur le territoire du SAGE doivent être compatibles avec le PAGD de même que les documents d'urbanisme (PLU, SCOT et carte communale), qui devront être mis en compatibilité ensuite.

#### Le Règlement

Règles qui permettent d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD.

Ces règles sont opposables non seulement à l'administration, mais également aux tiers.



## RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Normes réglementaires EAU BRUTE

Au moment de l'élaboration de l'état des lieux, un bilan des réseaux de suivi de la qualité de l'eau a été réalisé sur le territoire « Baie de Lannion ». Depuis 2013, des analyses ont été effectuées pour compléter les données des réseaux de suivi existants. Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la concentration en produits phytosanitaires dans l'eau brute (qui n'a subi aucun traitement) des ruisseaux côtiers situés entre Lannion et Perros-Guirec. Les analyses se sont poursuivies en 2015 sur les cours d'eau du Quinquis, Kerdu, Roscoat et Traou Bigot.

Les concentrations en produits phytosanitaires ne doivent pas dépasser 2 microgrammes par litre ( $\mu\text{g/l}$ ) par molécule et 5  $\mu\text{g/l}$  pour toutes les molécules confondues (normes eau brute).



Retrouvez la carte de l'ensemble des suivis sur le site internet :

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

> RUBRIQUE : QUALITÉ DES EAUX

#### CAMPAGNE DU 05-05-2015

| Cours d'eau  | Traou Bigot | Kerdu | Roscoat | Quinquis |
|--|-------------|-------|---------|----------|
| Total cumulé des molécules analysées ( $\mu\text{g/l}$ ) | 1,395       | 0,245 | 0,065   | 0,185    |
| Glyphosate   | -           | -     | -       | 0,050    |
| AMPA*  | 1,350       | 0,120 | -       | -        |
| Atrazine   | -           | -     | -       | 0,055    |
| Atrazine déséthyl**                                      | 0,045       | 0,050 | 0,020   | 0,080    |
| Dimethenamide***   | -           | 0,055 | -       | -        |

#### CAMPAGNE DU 26-08-2015

| Cours d'eau  | Traou Bigot | Kerdu | Roscoat | Quinquis |
|--|-------------|-------|---------|----------|
| Total cumulé des molécules analysées ( $\mu\text{g/l}$ ) | 1,095       | 0,74  | 0,32    | 0,68     |
| Glyphosate   | 0,38        | 0,31  | 0,10    | 0,28     |
| AMPA*  | 0,47        | 0,35  | 0,10    | 0,12     |
| Atrazine déséthyl**                                      | 0,025       | 0,03  | 0,02    | 0,05     |
| Diuron****   | 0,07        | -     | -       | -        |

- : Ce symbole signifie que la molécule n'a pas été détectée

\*AMPA (produit de dégradation du glyphosate, désherbant traitements généraux)

\*\*Atrazine déséthyl et 2-hydroxy atrazine (produits de dégradation de l'atrazine (désherbant) Atrazine = utilisation interdite depuis 2003)

\*\*\*Dimethenamide (désherbant maïs)

\*\*\*\*Diuron = utilisation interdite dans les produits phytosanitaires depuis 2007 (encore autorisée dans les anti-mousses)

#### Contact

Lucie CHAUVIN / Animatrice du SAGE

Lannion-Trégor Communauté  
1 rue Monge  
22307 Lannion  
02 96 05 60 57

lucie.chauvin@lannion-tregor.com

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Cette carte présente les résultats de la campagne du 05-05-2015



# la lettre du SAGE Baie de Lannion



AOÛT 2016

04

Édito



Une première phase de l'élaboration du SAGE Baie de Lannion, appelée Stratégie, s'est concrétisée le 18 janvier 2016 après sa validation, à l'unanimité.

Je sais aussi combien nous sommes enrichis de nos différences dans les différents débats qui ont permis la validation de la première étape à l'unanimité.

La rédaction du PAGD, étape très importante, devra préciser en parfaite adéquation avec le SDAGE Loire Bretagne, les règles de gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelon de notre territoire.

Cela me permet de conclure en affirmant qu'avec la volonté, l'écoute et le respect mutuel qui règnent au sein de cette CLE de SAGE, nous parviendrons, dans les délais que nous nous sommes impartis, à rédiger un document ambitieux et équilibré pour un territoire qui veut aller de l'avant.

Il est utile de vous dire combien la responsabilité des acteurs de la CLE du SAGE est lourde. Ils auront à mettre en parallèle la nécessaire protection et préservation de la ressource en eau avec le développement économique, le maintien de l'agriculture, l'urbanisme, les évolutions climatiques envisagées.

Merci à toutes les actrices et à tous les acteurs de la CLE du SAGE Baie de Lannion pour la somme du travail considérable déjà effectué et en avant pour la préservation et la protection de la ressource en eau sur un territoire en développement.

Je sais combien il est parfois difficile de dépasser ses propres visions sur un territoire d'eau.



M. Jean-Claude LAMANDE  
Président de la C.L.E du SAGE Baie de Lannion

Ce bulletin est réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et les intercommunalités et producteurs d'eau du territoire hydrographique « Baie de Lannion »

Directeur de publication : Jean-Claude Lamané



#### SI VOUS VOULEZ VOUS RENSEIGNER SUR :

La qualité de l'eau potable sur votre commune  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr) ou [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les débits des cours d'eau  
[www.geobretagne.fr](http://www.geobretagne.fr) (rubrique applications)

La qualité des eaux de baignade  
[www.baignedes.sante.gouv.fr](http://www.baignedes.sante.gouv.fr)

La qualité des eaux de pêche à pied de loisir  
[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)







# PARLONS DE L'EAU

## Quels sont les principaux objectifs fixés dans la stratégie ?



**ATTEINDRE ET PRÉSERVER LE BON ÉTAT DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

**VEILLER À LA QUALITÉ DES REJETS**

**RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS EN EAU**

**SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU POUR LES DIFFÉRENTS USAGES**

**RESPECTER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR**

**ASSURER LES BESOINS EN EAU**  
→ pour l'alimentation en eau potable, pour les activités économiques et le fonctionnement des milieux aquatiques et la biodiversité

**Comment ?**

- par la diminution de la demande en eau (quel est l'état des réseaux d'eau potable, quels travaux de réhabilitation ? comment sont gérés les eaux de pluie sur la commune ?)
- par l'aménagement et la gestion des espaces visant à favoriser l'infiltration et le rechargement des nappes phréatiques (protéger et restaurer les milieux aquatiques, améliorer la gestion des eaux pluviales (=) favoriser l'infiltration des eaux et limiter l'imperméabilisation des sols)

**RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**  
→ par la sensibilisation et l'accompagnement

- des particuliers (Interdiction d'utilisation 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- des collectivités locales (plus d'utilisation d'herbicides en 2021)
- des agriculteurs

**LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS BACTÉRIOLOGIQUES**  
→ Les objectifs visent l'atteinte :

- du classement en « bonne qualité » des eaux de baignade (échéance 2023)
- du classement en « A » des 3 zones conchylicoles : Landrellec et Goas Treiz (échéance 2023) et Banc du Guer (échéance 2027)
- de la recommandation « tolérée » pour toutes les zones de pêche à pied de loisir (échéance 2023)
- de l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration (limiter l'arrivée d'eau de pluie dans les réseaux)
- de la remise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel



Retrouvez les classements sur le site du SAGE Baie de Lannion [www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

# Une stratégie du SAGE Baie de Lannion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ LE 18 JANVIER 2016

## Le cycle de l'eau sur le SAGE Baie de Lannion



**AMÉLIORER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES**

**LUTTER CONTRE LES REJETS EN MER**

**PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES**  
→ cours d'eau, zones humides, bocage

**Comment ?**

Les milieux aquatiques jouent des rôles multiples : rôle épuratoire, rôle dans le rechargement des nappes, soutien d'étiage (alimentation en eau des rivières en été-automne), régulation des crues. Le bocage limite l'érosion des sols et favorise la biodiversité.



Retrouver plus d'infos sur [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) > rubrique environnement, aménagement et gestion de l'espace

**PRÉVENIR LES CRUES ET LES RISQUES D'INONDATIONS**

**ÉRADIQUER LES PHÉNOMÈNES DE MARÉES VERTES**  
→ en travaillant à la fois sur le volet préventif et sur le volet curatif, en développant des nouveaux outils au regard du bilan du premier plan de lutte contre les algues vertes

Le SAGE réaffirme la volonté du territoire de poursuivre un travail collectif visant prioritairement la réduction des flux d'azote, comme facteur de contrôle de la prolifération des algues vertes et la limitation des transferts (gestion des zones humides, restauration du maillage bocager, couverts végétaux efficaces).

**COMMUNIQUER ET SENSIBILISER**

**AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES LIÉES À L'EAU**

**AVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE DE PROLIFÉRATION DES PHYTOPLANKTONS TOXIQUES**



Retrouver plus d'infos sur [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) > rubrique environnement

**PRÉVENIR ET SENSIBILISER SUR LES RISQUES DE SUBMERSION MARINE ET D'ÉROSION CÔTIÈRE**



LA STRATÉGIE DU SAGE est consultable sur le site internet :

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)